

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 octobre 2023

Le deux octobre deux mille vingt-trois, à 14h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2023.

Présents : Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, Valérie CUVILLIER, François DECOSTER, Dominique DE FONT-REULX, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Jean-Yves LARROUTUROU, Henri LOYRETTE, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Souraya NOUJAIM, Daniel PERCHERON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT, Frédéric SALAT-BAROUX, Antoine SILLANI, Ariane THOMAS, Loraine VILAIN.

Pouvoirs : Vincent POMAREDE à Aline FRANÇOIS-COLIN, Francis STEINBOCK à Kim PHAM.

Excusés : Aurore COLSON, Georges-François LECLERC, Marine TONDELIER.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Annabelle TÉNÈZE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Solange SARRAT-LANGER.

Conseil départemental du Pas-de-Calais : Stéphanie BONNET.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-237

ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9, L 1612-12 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu le décret 2002-1172 du 11 Septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » ;

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre-Lens », et notamment son article 11 « le Président du Conseil d'Administration » ;

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Service de gestion comptable de Lens se trouve dans l'impossibilité de recouvrer des titres de recettes relatifs aux exercices 2016 à 2022 d'un montant total de 1 598 €.

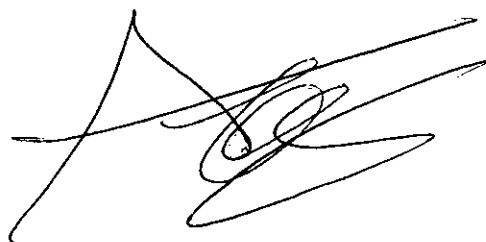
Conformément à la nomenclature M57, la Service de gestion comptable de Lens a sollicité Madame La directrice du musée du Louvre-Lens afin que les membres du Conseil d'Administration délibèrent sur l'admission en non-valeur des titres détaillés sur la liste jointe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter en non-valeur les titres joints d'un montant total de 1 598 €,**
- **D'inscrire cette dépense au budget de l'Etablissement,**
- **D'autoriser Madame la Directrice du musée du Louvre-Lens à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le



SGC DE LENS

7 RUE LOUIS ARMAND

62300 LENS

Tél :03-21-28-04-27

Courriel : sgc.lens@dgfip.finances.gouv.fr

sa

Collectivité : 01200 - MUSEE DU LOUVRE LENS

Numéro de la liste 6240250132

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A LENS, le 19 juin 2023

Le Comptable Public

PATRICK THIERY

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Service de Gestion Comptable de Lens
7, Rue Louis Armand
62307 LENS

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 598,00 €	
6542	0,00 €	
Total	1 598,00 €	

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-200027662-20231002-2023_237-DE

Exercice	Ref	DEBITEUR	RESTITUE	MOTIF DE LA PRESENTATION	Admis	Ref	Eléments nouveaux	Année de l'obligation
2017	T-891	ACCUEIL COLLECTIF EDO	90,00	Poursuite sans effet				
2017	T-891	ACCUEIL COLLECTIF EDO	90,00	Poursuite sans effet				
2019	T-962	COMITEO	64,00	Poursuite sans effet				
2019	T-962	COMITEO	64,00	Poursuite sans effet				
2016	T-833	COMITEO (Total pour le débiteur)	64,00 €					
2016	T-833	DISP LILLE -GRAND NOR	165,00	Poursuite sans effet				
2016	T-833	DISP LILLE -GRAND NOR	165,00	Poursuite sans effet				
2019	T-511	DISP LILLE -GRAND NOR (Total pour le débiteur)	165,00 €					
2019	T-511	LOUISE MICHEL -HENRI	180,00	Poursuite sans effet				
2019	T-511	LOUISE MICHEL -HENRI	180,00	Poursuite sans effet				
2018	T-728	LOUISE MICHEL -HENRI (Total pour le débiteur)	180,00 €					
2018	T-728	MEYCLUB	720,00	Poursuite sans effet				
2018	T-728	MEYCLUB	720,00	Poursuite sans effet				
2019	T-77	MEYCLUB	160,00	Poursuite sans effet				
2019	T-77	MEYCLUB	160,00	Poursuite sans effet				
2022	T-754	MEYCLUB (Total pour le débiteur)	880,00 €					
2022	T-754	SAS HOTEL LOUVRE LENS	9,00	RAR inférieur seuil poursuite				
2022	T-754	SAS HOTEL LOUVRE LENS	9,00	RAR inférieur seuil poursuite				
2016	T-647	SAS HOTEL LOUVRE LENS (Total pour le débiteur)	9,00 €					
2016	T-647	SPIP DE SEQUEDIN	120,00	Poursuite sans effet				
2016	T-647	SPIP DE SEQUEDIN	120,00	Poursuite sans effet				
		SPIP DE SEQUEDIN (Total pour le débiteur)	120,00 €					
		Grand Somme	1 598,00 €					

REÇU EN PREFECTURE
le 05/10/2023
Application agréée E-legalite.com